

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Délivré en extension du PV n° 17-01787 L, valable jusqu'au 21 Juillet 2022 date de fin de validité du 1^{er} PV

PROCES-VERBAL N° 17-01787-6 L

Et 0 annexe de 0 page

MATERIAU présenté par : ABITEX SRL
Via E. Fermi 9/11
35010 Cadoneghe (PD)
ITALY

MARQUE COMMERCIALE : FR130
TAFFETA

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu 100% Polyester FR ignifugé dans la masse
Masse surfacique nominale : 117 à 139 g/m²
Epaisseur Mesurée : environ 0.2 mm
Coloris : divers

RAPPORT D'ESSAI : N° 17-01787 E1-V1 du 21 juillet 2017

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique
Propagation de flamme
Essai pour matériaux fusibles

CLASSEMENT :

M 1

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 l'Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 relative au code de la consommation.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 22 février 2021



Olivier Pallas
Ingénieur Tests et Essais